

# Guide du parent 2025



## 1. Terrain de jeux

Le Terrain de jeux de Saint-Bernard offre aux jeunes une structure d'accueil adaptée à ses besoins et une programmation à caractère récréatif et éducatif. L'accueil des participants est assuré par un personnel formé qui encadre et anime un programme d'activités estivales offert par l'Oeuvre des loisirs de Saint-Bernard. Durant les heures d'accueil, le personnel du Terrain de jeux assure une prise en charge complète de la clientèle. L'encadrement administratif et technique est offert et adapté au programme, aux activités et à la clientèle desservie. Dans un environnement agréable, stimulant et sécuritaire, l'Oeuvre des loisirs de Saint-Bernard offre aux jeunes de 4 à 12 ans la possibilité de participer à un programme récréatif durant 8 semaines par l'intermédiaire d'activités accessibles et variées (artistiques, culturelles et sportives).

## 2. Notre équipe

Après avoir franchi toutes les étapes du processus de sélection, soit les entrevues et les tests de groupe, notre équipe est complète avec 24 animateurs et aides-animateurs qualifiés. Ceux-ci ont aussi complété une formation de RCR/premiers soins, ainsi que la formation diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur (DAFA), pour un total de 40 h.

Coordonateurs	Nom de camp
Noémie	Tempête
Frédérique	Corail
Allycia	Babouche



Groupe	Nom de camp
Maternelle	Coconut
	Carambole
	Sunshine
1 <sup>re</sup> année	Twister
	Kiwi
	Némo
	Décibel
2 <sup>e</sup> année	Gougoune
	Babouche
	Sonic
3 <sup>e</sup> année	Summer
	Éclair
	Cheetos
4 <sup>e</sup> année	Oréo
	Shelby
Camp ado	Slinky
	7 up
Aides-animateur	Bueno
	Reese's
	Poco
	Doritos
	Luciole
	Limonade
	Olaf
	Pizza

## Formation des groupes

Afin de permettre aux jeunes de continuer de se développer et de s'amuser avec leurs amis, la formation des groupes a été différente cette année. Nous avons choisi de faire les groupes en fonction des années scolaires actuelles.

Groupes	
<b>Groupe 1</b>	Maternelle 4 ans et maternelle
<b>Groupe 2</b>	1 <sup>re</sup> année
<b>Groupe 3</b>	2 <sup>e</sup> année
<b>Groupe 4</b>	3 <sup>e</sup> année
<b>Groupe 5</b>	4 <sup>e</sup> année
<b>Groupe 6 (Camp ado)</b>	5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> année

## **3. Fonctionnement**

### **Arrivée et départ des enfants pour le Terrain de jeux (sans service de garde)**

#### **Matin :**

Lors de votre arrivée à partir de 8 h 45, vous devez reconduire votre enfant à l'accueil du Terrain de jeux au Pavillon des loisirs (par la porte principale). La prise de présence se fera à cet endroit par l'animateur préposé à la réception. L'enfant se dirigera vers son local seul, afin de déposer ses choses à sa case et retrouvera son animateur. Lors des journées « Pumprack », nous vous demandons d'aller porter le vélo ou la trottinette au Centre municipal, dans le rack à cet effet et de venir porter votre enfant au Pavillon des loisirs.

#### **Fin de journée :**

À compter de 15 h 45, les animateurs et les enfants se retrouveront tous pour un dernier petit moment en douceur au Pavillon des loisirs. Les enfants inscrits au Service de garde se prépareront à quitter pour le prochain local. Tandis que les autres enfants attendront l'arrivée de l'adulte responsable ou ils attendront 16 h pour quitter à pied ou à vélo.

À compter de 16 h 05, les enfants qui n'ont pas quitté le lieu de rassemblement seront conduits au Service de garde. Des frais seront applicables.

### **Voici les heures du Service de garde (SDG) et du Terrain de jeux**

7 h à 9 h – Service de garde au Pavillon des loisirs

9 h à 9 h 15 – Rassemblement

9 h 15 à 10 h 15 – Période 1

10 h 15 à 10 h 30 – Collation

10 h 30 à 11 h 45 – Période 2

11 h 45 à 12 h 45 – Dîner & jeux libre en groupe

12 h 45 à 14 h – Période 3

14 h à 14 h 15 – Collation

14 h 15 à 15 h 30 – Période 4

15 h 30 à 16 h – Rassemblement

16 h à 17 h 30 – Service de garde à l'OTJ – Départ des marcheurs et des enfants avec leurs parents.

### **Si vous arrivez après la période d'accueil et avant la fin du TDJ :**

Avisez un membre de l'équipe via [tdj@saint-bernard.quebec](mailto:tdj@saint-bernard.quebec) de l'heure approximative de votre arrivée ou de votre départ. Lors de votre arrivée (à la porte principale du Pavillon des loisirs), retrouvez la coordonnatrice du Terrain de jeux et elle ira porter votre enfant à son groupe ou s'occupera de le ramener au Pavillon des loisirs.

### **Arrivée et départ des enfants pour le Service de garde**

Lundi au vendredi

7 h à 9 h (arrivée)

16 h à 17 h 30 (départ)

### **Fonctionnement : Forfait matin et/ou soir**

Pour permettre la fréquentation quotidienne au Service de garde, un parent et/ou adulte responsable **doit faire l'inscription directement sur le site de Sport plus** lors des inscriptions au Terrain de jeux.

Le programme Service de garde est offert en forfait à la semaine. Ce forfait est valide pour les 5 périodes, donc 5 périodes AM et/ou 5 périodes PM, du lundi au vendredi.

### **Fonctionnement pour forfait à l'unité**

Le programme Service de garde est aussi offert à l'unité. Ce forfait vous offre la chance de prendre le Service de garde pour une période d'une même journée.

Pour permettre la fréquentation forfaitaire au Service de garde, un parent et/ou un adulte responsable **doit envoyer un courriel** via [tdj@saint-bernard.quebec](mailto:tdj@saint-bernard.quebec), le plus tôt possible afin de s'inscrire.

### **Site officiel du SDG - Accueil et départ**

Les enfants arrivent par la porte principale du Pavillon des loisirs. C'est à cet endroit que le responsable de l'accueil du Service de garde supervise les arrivées. Pour la période du soir, même si vous arrivez à 16 h, vos enfants seront au Parc de l'OTJ, soit au 555 rue Vaillancourt. Si jamais vous ne pouvez pas vous rendre sur place pour venir chercher votre enfant, nous vous demandons de nous aviser et de nous mentionner qui viendra le chercher, soit par courriel ([tdj@saint-bernard.quebec](mailto:tdj@saint-bernard.quebec)) ou par téléphone (418 475-5429).

Lorsque votre enfant quitte, il n'est plus sous la responsabilité du Service de garde. Aucun enfant ne sera autorisé à quitter seul ou avec une autre personne qu'un parent pour la sécurité de celui-ci, à moins d'avis contraire indiquée sur la fiche à remplir à la fin de ce document.

### **Important**

Le SDG est uniquement accessible aux enfants inscrits au programme Terrain de jeux et camp ado, dont le parent et/ou adulte responsable défraie les coûts additionnels du programme. Incidemment, toute présence sur le site devant 9 h ou dépassant 16 h, doit

être payé. Des mesures de contrôle sont en vigueur afin de respecter les ratios établis pendant les périodes du SDG.

Si votre enfant n'est pas inscrit à la période du SDG et se trouve sur le site, le TDJ n'est pas responsable de votre enfant.

Le but est d'assurer en priorité la sécurité des enfants dont les parents et/ou adultes responsables en ont déboursé les frais.

En cas de besoin, l'équipe d'animation estivale demeure toujours disponible pour vous aider.

Pour la sécurité de votre enfant et son bien-être, assurez-vous qu'il ne soit pas laissé à lui-même. Aucun animateur ne sera à l'extérieur le matin pour encadrer les enfants. Seuls les enfants inscrits au SDG bénéficieront d'un encadrement.

Les retardataires devront payer des frais de 7 \$ par tranche de 15 minutes de retard. Ces frais doivent être payés le soir même sur place.

Si votre enfant n'est pas inscrit au Service de garde et que vous apportez votre enfant sans avertissement, des frais de 15 \$ vous seront facturés par période utilisée et devront être payés le jour même.

#### **Règles à suivre :**

- Pour les enfants qui arrivent seul, à vélo ou à pied, il est important de nous mentionner l'heure approximative de son arrivée pour toute la durée du TDJ. En cas de changement, veuillez-nous en aviser rapidement.
- Si votre enfant quitte à vélo ou à pied, il est important de nous mentionner l'heure à laquelle il est autorisé à partir, pour toute la durée du TDJ. En cas de changement, veuillez-nous en aviser rapidement.
- À l'arrivée et au départ de votre enfant, vous devez toujours aviser le responsable du Service de garde. Si votre enfant se déplace seul, veuillez lui rappeler qu'il doit signaler son arrivée et son départ au responsable.
- Toute personne qui se présente au SDG pour venir chercher un enfant doit y être autorisée. Son nom et ses coordonnées doivent figurer dans le dossier de votre enfant. Sans autorisation, votre enfant demeure au Service de garde jusqu'à ce que nous puissions entrer en contact avec vous.

## **4. Mes essentiels de l'été**

### **Chandail du Terrain de jeux**

Le t-shirt du Terrain de jeux est inclus gratuitement lors de l'inscription au programme régulier. Un seul t-shirt est remis par enfant, peu importe le nombre de semaines sélectionnées. Le choix de la grandeur du chandail se fait lors de l'inscription. Votre enfant aura la grandeur inscrite dans son dossier, aucun changement ne pourra être effectué. En

cas de perte du chandail, il est impossible de s'en procurer un autre. Le chandail est remis à votre enfant lors de sa première journée de camp par son animateur. Le port du chandail est OBLIGATOIRE lors des sorties en folie et de certaines activités supplémentaires. Vous aurez un mémo au besoin.

#### Boîte à lunch

- Un repas équilibré chaud ou froid (**en sortie un repas froid est obligatoire**). Les fruits de mer, les poissons, les noix, et les arachides sont interdits.
- 2 collations nutritives et santé : une pour l'avant-midi et une pour l'après-midi. Les noix et les arachides sont interdits.
- Une bouteille d'eau réutilisable.
- Lors des journées spéciales (jeudis thématiques ou sorties en folie), vous pouvez leur envoyer quelques surprises et votre enfant pourra les prendre en après-midi seulement.
- En cas d'un oubli de boîte à lunch, nous vous contacterons afin que vous veniez lui porter sa boîte à lunch. Dans le cas où il vous serait impossible de vous déplacer, des frais de 15 \$ vous seront chargés, payable la journée même.

#### Tenue vestimentaire journalière

- Des souliers de sport (il est interdit d'être en sandale pour le volet sport, l'activité leur sera refusée dans un tel cas).
- Chapeau, casquette, bandeau, etc.
- Short et t-shirt.
- Une tenue appropriée selon la température est exigée en tout temps.

#### Matériel obligatoire pour les sorties piscine

- Maillot de bain.
- Serviette de plage.
- Sac pour les vêtements mouillés (fortement recommandé).
- Objets de flottaison au besoin (flotteur, ballon ou VFI).

#### Dans mon sac à dos, j'apporte...

- Un vieux t-shirt pour nos journées bricolage, peinture ou recettes.
- Un casque pour les journées « Pumptrack ».
- Une crème solaire avec protection minimale de 30 FPS.
- Matériel pour la piscine (à tous les jours pour utiliser les jeux d'eau).
- Pantalon et chandail longs pour les journées plus froides.
- Vêtements et sous-vêtements de rechange, peu importe l'âge.
- Vêtements de pluie (bottes et manteau).
- Nous vous demandons d'identifier tous les objets de vos enfants.

Il est déconseillé d'apporter des objets personnels qui ne sont pas requis par le Terrain de jeux afin d'éviter bris, perte ou vol. Prendre note que nous ne sommes pas responsables en cas de perte, bris ou vol.

Un bac d'objets perdus sera accessible à l'entrée du Pavillon des loisirs, jusqu'au 15 août 2025. Après cette date, les objets non réclamés seront remis à un organisme de charité.

## 5. Communication

Vous informer est notre priorité. Votre collaboration est essentielle afin d'utiliser à bon escient tous les outils qui sont mis à votre disposition afin de toujours être informé. Voici les outils utilisés :

- **Page Facebook « Parents TDJ Saint-Bernard 2025 »**

Sur la page Facebook, diverses informations se retrouveront ainsi que plusieurs photos de vos enfants. Activez les notifications afin de ne rien manquer.

- **Planitou**

Nous utiliserons la plateforme Planitou afin de vous communiquer un maximum d'informations, que ce soient des communications de masse ou simplement pour vous donner le rapport de fin de journée de vos enfants. Vous pourrez aussi communiquer avec nous via cette plateforme. Assurez-vous de l'avoir téléchargée et d'être prêt à l'utiliser avant le début du TDJ. Planitou remplace Messenger, nous vous demandons donc de ne pas communiquer avec nous via Messenger, ce ne sera pas un outil de travail pour nous, aucune communication n'y sera traité.

**Pour toute information, vous pouvez toujours communiquer avec nous :**

*Noémie Lehoux - Coordonnatrice des loisirs et de la culture*

Téléphone : 418 475-6060 Courriel : [loisirs@saint-bernard.quebec](mailto:loisirs@saint-bernard.quebec)

**Pour signalez une absence ou communiquer une information, vous pouvez toujours communiquer avec nous :**

*Frédérique Labrecque - Coordonnatrice du Terrain de jeux*

Téléphone : 418 475-5429 Courriel : [tdj@saint-bernard.quebec](mailto:tdj@saint-bernard.quebec)

## 6. Sorties en folies (complémentaire au TDJ avec inscription)

Le programme \*sorties en folie\* est un complément au programme du Terrain de jeux, au même titre que le programme Service de garde. Sur une base optionnelle, il permet à votre enfant de participer à diverses sorties intéressantes. Si votre enfant ne participe pas à la sortie, le service d'animation régulier est maintenu (si plus de 10 enfants restent au camp).

Le port du chandail du Terrain de jeux est OBLIGATOIRE pour les participants lors des sorties. Le port du chandail permet l'identification rapide des enfants en plus d'accroître leur sécurité sur les sites.

Les activités sont sujettes à changements, dépendamment de la météo et du nombre d'inscriptions.

Pour inscrire votre enfant à l'une des sorties du programme \*sorties en folie\*, vous êtes invités à vous rendre sur le site Sport Plus directement.

Vous devez compléter l'inscription et régler le paiement de la sortie pour la date limite. Il est important de rappeler que cette date permet de déterminer si la sortie prévue au calendrier compte suffisamment de participants inscrits pour confirmer sa tenue. Cette date n'offre aucune garantie en termes de participation. Le principe du premier arrivé premier servi s'appliquera. En cas d'annulation de notre part, nous vous rembourserons à 100 %.

### **Calendrier des activités**

Un calendrier estival vous sera fourni au début de l'été ainsi qu'un plan de la semaine à chaque dimanche sur la page Facebook « Parents TDJ Saint-Bernard 2025 ». Vous pourrez vous y référer pour avoir toutes les activités de l'été à l'avance.

### **Volet**

Les volets sont de retour pour une 3<sup>e</sup> année, les lundis et mardis matin de 9 h à 12 h. Des changements de programmation peuvent toujours être effectués à la dernière minute, dans ce cas, les enfants inscrits dans ces volets auront la chance de faire une activité différente.

## **7. Paiement**

Il est possible d'effectuer le paiement en deux versements pour les montants de 400 \$ et plus, divisé à part égale, soit le 22 mai et le 23 juin 2025 au plus tard.

Si le solde de votre compte Sport Plus n'est pas réglé à la date limite du paiement, soit le 23 juin 2025, nous ne pourrions accepter l'inscription de votre enfant au TDJ.

Si vous désirez annuler des semaines d'inscription, vous pourrez les annuler avec remboursement complet dans la période du 12 au 19 mai 2025. Dépassé cette période, des frais de 20 % seront chargés.

Dans le cas où vous avez inscrits votre enfant mais que pour quelques raisons que ce soit durant l'été il ne vient pas au TDJ, aucune demande de remboursement journalier ou forfaitaire ne sera possible, à l'exception d'un billet médical et/ou d'un accord avec la direction.

Voici les différentes modalités de paiement :

1. Par chèque à l'Oeuvre des loisirs de Saint-Bernard.
2. En argent (\$) directement à l'Hôtel de ville (1499, rue Saint-Georges)
3. Par virement bancaire (Desjardins) :  
Transit : 20106  
Institution : 815  
Folio : 4311759  
Inscrire le *prénom de l'enfant* comme note au paiement, SVP.
4. Ou par carte de crédit directement sur le site de Sport Plus avec paysafe.



## **8. Procédures d'urgence**

### **Blessure mineure :**

En cas de blessure mineure, le personnel du TDJ administre les premiers soins. Les animateurs détiennent les qualifications requises. Un rapport d'incident est également rempli et vous sera remis le soir même. Si vous observez une blessure mineure et que vous n'avez eu aucun avertissement de notre part, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

### **Blessure majeure :**

En cas de blessure majeure, les premiers soins seront administrés par les animateurs. Par la suite, selon la gravité de son état, l'enfant pourrait partir en ambulance. L'ambulance sera toujours contactée en premier et un membre du personnel accompagnera l'enfant, dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de vous déplacer assez rapidement. L'équipe d'animation communiquera avec vous dans les plus brefs délais et un rapport d'accident vous est remis.

## **9. Règlements du Terrain de jeux**

En tant que parent et/ou adulte responsable, vous vous engagez à :

1. Rester poli et courtois dans vos échanges avec le personnel.
2. Utiliser, matin et soir, la porte principale du Pavillon des loisirs. Elle est accessible à de 7 h à 16 h 05.
3. Respecter les heures d'ouverture et de fermeture du Service de garde. Aucune surveillance ne sera effectuée avant 7 h et après 17 h 30.
4. Aviser le Terrain de jeux lors d'une absence ou d'un retard.
5. Assurer le transport de votre enfant matin et soir. Si votre enfant est autorisé à partir seul, vous devez nous aviser à l'aide des documents; Fiche de l'enfant ET Autorisation de départ seul.
6. Signaler au responsable tout changement à l'horaire de fréquentation de votre enfant dans les meilleurs délais.
7. Remplir la fiche Autorisation médicale si votre enfant doit prendre un médicament.
8. Venir chercher votre enfant au TDJ s'il est malade ou présente des signes de maladies.
9. Préparer 2 collations et un dîner pour chaque journée passée au Terrain de jeux. Il n'est pas permis qu'un enfant déjeune ou soupe au TDJ.
10. Les aliments contenant des noix, des arachides ou des traces de ceux-ci sont interdits. Soyez vigilants.
11. Déposer les collations et le dîner dans une boîte à lunch identifiée à son nom.
12. Redoubler de prudence lorsque vous circulez dans le stationnement du Pavillon des loisirs.
13. Informer votre enfant des règlements à suivre au TDJ.
14. Prendre connaissance de la politique de renvoi et de la description des gestes et comportements jugés inacceptables. Le TDJ de Saint-Bernard tient à offrir un environnement ludique, sécuritaire et social pour votre enfant. Chaque animateur est conscient du rôle qu'il joue dans sa vie. Un animateur est toujours présent pour faire appliquer les règlements, mais il ne peut pas être tenu responsable des comportements jugés inappropriés. Conséquemment, tout comportement répréhensible commis par

votre enfant ne peut être la faute du Terrain de jeux. À cet effet, une facture peut vous être émise si votre enfant fait des bris considérés volontaires.

## **10. Politique de renvoi**

Le Terrain de jeux offre aux enfants la possibilité de vivre dans un environnement harmonieux où l'esprit d'équipe, le respect et le plaisir sont à l'honneur. Pour créer cet environnement et le maintenir, des méthodes pédagogiques et ludiques sont utilisées afin d'encourager la bonne conduite. Le système de discipline du TDJ est basé sur une approche de positivisme intégré.

### **Règle de vie**

Les bons coups d'un enfant méritent d'être soulignés (voir point 11). À l'inverse, les comportements \*inacceptables doivent être dénoncés et sont passibles de conséquences.

\*Par gestes ou comportements inacceptables sont entendus :

- Agression et violence physique, verbale et psychologique.
- Vol et extorsion (taxage).
- Intimidation, menace physique et verbale.
- Poser des gestes à caractère sexuel.
- Manque de respect, insulte, langage vulgaire ou blessant.

Tout autre comportement pouvant affecter la sécurité et le bien-être d'un participant, tout comportement jugé dangereux ou néfaste au déroulement des activités peut faire l'objet d'une intervention.

Règle de vie, feuille blanche : Avertissement écrit et communication avec le parent et/ou adulte responsable.

Règle de vie, feuille jaune: Avertissement écrit avec signature du parent et/ou adulte responsable. Avant que l'enfant puisse réintégrer un groupe, une rencontre avec le responsable, l'animateur, le parent et/ou adulte responsable et l'enfant est exigée. À ce moment, un plan d'intervention sera élaboré.

Règle de vie, feuille rouge: L'enfant se voit interdire l'accès sur une période déterminée selon la gravité des comportements, pouvant aller jusqu'à la fin de l'été. Aucun remboursement n'est émis.

## **11. Wow de la semaine**

Tous les parents souhaitent le meilleur de leur enfant, c'est pour cette raison que nous demandons à vos enfants de se démarquer en faisant un bon coup. Nous avons mis en place un système d'émulation pour encourager les bons comportements au Terrain de jeux. Chaque enfant faisant un bon coup dans la journée pourra avoir la chance d'avoir une étoile d'or. Cette étoile mentionnera le bon coup fait durant la journée. L'enfant ayant reçu le plus d'étoiles dans la semaine se verra être le « WOW de la semaine » pour son groupe. Un enfant sera sélectionné dans chaque groupe. Ces enfants auront une petite récompense.

## **12. Fiches**

Il est de votre responsabilité d'aviser la coordonnatrice des loisirs de tout changement en lien avec les données inscrites sur ces fiches.

### **Voici les fiches obligatoires à remplir**

- Fiche de l'enfant.
- Code de vie.
- Formulaire de reconnaissance des règlements.
- Fiche autorisation de départ seul.
- Fiche procédure de transmission des informations médicales.  
Administration des médicaments.

(Vous les retrouverez dans les pages suivantes)

Retournez ces documents complétés par courriel à [loisirs@saint-bernard.quebec](mailto:loisirs@saint-bernard.quebec) ou en personne au bureau municipal au 1499, rue Saint-Georges avant le 15 juin.

**Merci de votre collaboration**

## Fiche de l'enfant

Nom et prénom de votre enfant : \_\_\_\_\_

Encerclez la grandeur du t-shirt de votre enfant : XS S M L XL

De quelle façon quittera votre enfant : \_\_\_\_\_

Année scolaire 2024-2025 de l'enfant : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone en cas d'urgence : \_\_\_\_\_

Nom de la personne ressource et lien : \_\_\_\_\_

Votre enfant a-t-il des allergies, si oui lesquels :

\_\_\_\_\_

Quel(s) médicament(s) prend il en cas de crise d'allergie :

\_\_\_\_\_

Nous autorisez-vous à administrer des médicaments à votre enfant, en cas de besoin? Si oui, lesquels : \_\_\_\_\_

Est-ce que vous viendrez porter votre enfant au Terrain de jeux : OUI  NON

Si vous avez répondu non, comment votre enfant se rendra-t-il au TDJ :

\_\_\_\_\_

Quelle sera l'heure approximative d'arrivée de votre enfant au SDG : \_\_\_\_\_

Qui à l'autorisation de venir chercher votre enfant et quel est le lien de celui-ci :

\_\_\_\_\_

Votre enfant a-t-il besoin de flotteur, VFI ou ballon: OUI  NON

Nous autorisez-vous à lui donner des friandises ou friandises glacées ou autres :

OUI  NON

Nous autorisez-vous à appliquer de la crème solaire à votre enfant avec sa crème :

OUI  NON

Nous autorisez-vous à appliquer une autre crème solaire à votre enfant que la sienne :

OUI  NON

Nous autorisez-vous à prendre des photos de votre enfant sans les diffuser :

OUI  NON

Nous autorisez-vous à prendre des photos de votre enfant pour les diffuser publiquement :

OUI  NON

Est-ce que votre enfant à des besoins particuliers, si oui lesquels :

---

---

Si vous avez répondu oui, quelles seraient vos disponibilités pour une rencontre avec la direction, celle-ci est obligatoire pour le bon fonctionnement avec votre enfant :

---

---

J'aimerais une rencontre avec la direction avant le TDJ : OUI  NON

Remettre cette feuille à la rencontre de parent le 13 ou 14 mai. Sans cette feuille, votre inscription ne sera pas acceptée. S'inscrire dans le groupe Facebook, Parents TDJ Saint-Bernard 2025 pour être à l'affût de tout. Installer l'application Planitou sur votre téléphone. Les informations seront données à la rencontre de parents.

Autres informations importantes sur votre enfant à signaler :

---

---

---

---

---

**Signature du parent (celui qui remplit la fiche)**

---

**Nom du parent (en lettre moulée)**

# CODE DE VIE

Terrain de jeux Saint-Bernard 2025



## QUAND JE SUIS AU CAMP DE JOUR

- Respect des autres enfants et des animateurs dans mes paroles et mes gestes;
- Respect du matériel et des lieux du camp;
- Respect des règles et des consignes données par les animateurs;
- Demeure sous la supervision de mon animateur et l'avise avant de quitter le camp.

## GESTION DE LA DISCIPLINE

### DEGRÉ DE GRAVITÉ MINEUR

Actions: mauvais langage, bousculer, pousser, insulter, faire une crise, refus de collaborer, répliquer à l'adulte, bris de matériel ou autres comportements jugés mineurs.

#### ÉTAPES DISCIPLINAIRES:

- Avertissement verbal.
- Discussion avec l'animateur.
- Recherche active de solutions concrètes avec l'animateur.
- L'enfant est retiré de son groupe.
- Rencontre avec le coordonnateur et appel aux parents.
- **Avis disciplinaire et rencontre avec les parents.**
- **Suspension d'une journée.\***
- **Expulsion pour l'été du Terrain de jeux.\***

### DEGRÉ DE GRAVITÉ MAJEUR

Actions: impolitesse, intimidation, agression physique, violence verbale ou tout acte compromettant la propre sécurité de l'enfant et/ou celle des autres jeunes.

#### ÉTAPES DISCIPLINAIRES:

- L'enfant est retiré de son groupe.
- Rencontre avec l'animateur et un coordonnateur.
- **Rencontre avec les parents.**
- Selon la gravité de l'action: **Avis disciplinaire ou suspension d'une journée.\***
- **Expulsion pour l'été du Terrain de jeux.\***

**\*Expulsion:** Aucun remboursement ne sera effectué pour les expulsions.



Signature du parent

# Formulaire de reconnaissance des règlements

En tant que parent et/ou adulte responsable, vous devez signer l'engagement suivant et le remettre au plus tard à l'Hôtel de Ville le 15 juin 2025.

Aucun enfant ne sera pris en charge, par le Terrain de jeux sans le retour du document signé.

## ENGAGEMENT :

En tant que parent et/ou adulte responsable, je reconnais avoir lu les règlements du Terrain de jeux et du Service de garde et je m'engage à les respecter et à les faire respecter.

Signature :

Date :

Nom des enfants :

Année scolaire :

## Autorisation de départ seul

J'autorise mon enfant à arriver et/ou partir seul avec ou sans Service de garde, après le Terrain de jeux. Si pour une raison quelconque je ne veux pas que mon enfant quitte seul, j'aviserai les responsables de toute modification.

DATE D'ÉMISSION DE L'AUTORISATION :

VALIDE DU  AU  2025

REÇU PAR (nom de l'animateur) :

NOM DE L'ENFANT :

ÂGE :  GROUPE :

J'AUTORISE MON ENFANT À QUITTER SEUL. IL/ELLE DOIT ATTENDRE SON

FRÈRE ET/OU SŒUR. NOM DE LA PERSONNE QU'IL/ELLE DOIT ATTENDRE :

NOM DE L'ENFANT :

ÂGE :  GROUPE :

J'AUTORISE MON ENFANT À QUITTER SEUL À 14 h 30 :

NOM DU PARENT ET/OU ADULTE RESPONSABLE (EN LETTRES MOULÉES) :

SIGNATURE DU PARENT ET/OU ADULTE RESPONSABLE :

DATE :  LÉPHONE EN CAS D'URGENCE :

\*Il est possible d'indiquer les membres d'une même famille sur ce formulaire.



# ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

## PROCÉDURE DE TRANSMISSION

La coordonnatrice des loisirs transmet à l'animateur l'information pertinente dans le cadre de ses fonctions : allergies, problèmes de santé affectant la participation aux activités, médication à prendre, asthme, etc. Les informations sont transmises par écrit sur la carte de présence de l'enfant. La coordonnatrice des loisirs précise à l'animateur verbalement les situations plus particulières lors de la remise des cartes de présence.

## PROCÉDURE DE MISE À JOUR DES INFORMATIONS

(Médicales, adultes autorisés à quitter avec l'enfant, etc.)

Si des modifications quant à l'état de santé d'un participant surviennent, les parents et/ou adultes responsables sont responsables de le signaler à la coordonnatrice du TDJ. Le responsable du « SERVICE DE GARDE » a la responsabilité de modifier l'information sur la carte de présence de l'enfant au besoin.

FORMULAIRE DE MISE À JOUR DES INFORMATIONS MÉDICALES (svp, écrire en lettres moulées)

Les enfants ayant des allergies doivent OBLIGATOIREMENT avoir sur eux, en tout temps, leur auto-injecteur d'Épinéphrine (Épipen). Ils peuvent la trainer dans un sac banane ou dans leur boîte à lunch.

Terrain de jeux de la Municipalité de Saint-Bernard

PRÉNOM ET NOM DE L'ENFANT :

DATE DE NAISSANCE :

INFORMATIONS À TRANSMETTRE À L'ANIMATEUR ET À ANNEXER À LA

FICHE-INSCRIPTION:

SIGNATURE DU PARENT ET/OU ADULTE RESPONSABLE :

DATE :

## ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

J'autorise le personnel de l'équipe de l'animation estivale de la ville de Saint-Bernard à administrer à mon enfant le médicament qu'il est tenu de prendre durant la journée.

Les médicaments avec prescription doivent être identifiés par un code de prescription. Les renseignements suivants doivent être inscrits; nom de l'enfant, nom du médicament, posologie, date d'expiration et avertissements. Nous ne donnerons pas des médicaments à votre enfant, seulement si vous nous y autorisé et fournissez les médicaments. Il est important de remettre au responsable tout médicament que votre enfant doit prendre, pour l'entreposer dans un endroit sécuritaire et non dans le sac de l'enfant.

Voici les informations et la marche à suivre :

DATE D'ÉMISSION DE L'AUTORISATION :

VALIDE DU  AU  2025

REÇU PAR (nom de l'animateur) :

NOM DE L'ENFANT :

ÂGE :  GROUPE :

NOM DU MÉDICAMENT :

POSOLOGIE :

QUANTITÉ :

HEURE – FRÉQUENCE – NOMBRE DE JOURS :

POSOLOGIE EFFECTIVE POUR (DURÉE PRÉVUE DE LA MÉDICATION) :

EFFET(S) SECONDAIRE(S) POSSIBLE(S) :

NOM DU PARENT ET/OU ADULTE RESPONSABLE (EN LETTRES MOULÉES) :

SIGNATURE DU PARENT ET/OU ADULTE RESPONSABLE :

DATE :  TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE :